

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025 3-3

REMBOURSEMENTS SEJOUR JEUNES 2025

=====
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAC, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAC

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du Bureau Municipal je vous propose de rembourser les sommes suivantes :

- 40 € versés par la famille POTEAU, domiciliée 20, Rue du Ventoux - Appt 5 - Résidence les Jardins à Saint-Nicolas pour l'enfant WOJCIECHOWSKI Louis qui n'a pas fréquenté le séjour jeunes pour cas de force majeure.
- 250 € versés par la famille CAMBIER, domiciliée 5, Rue des Rosati à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CAMBIER Marie, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.

- 140 € versés par la famille CAUDROY, domiciliée 39, Rue Anne Frank à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CAUDROY Lilween, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 140 € versés par la famille WALLET, domiciliée 9, Rue de Cheverny à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CLIQUENNOIS Mérédith, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 140 € versés par la famille PICHON, domiciliée 9, Rue Jacques Higelin à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CORNARD Romain, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille DEFAUW, domiciliée 26 G, Rue de Versailles à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant DEFAUW Clélie, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille DUBRAY LENGLET, domiciliée 32, Cité Versaillaise à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant DUBRAY Matys, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 315 € versés par la famille GLORIAN, domiciliée 61, Rue Henri Barbusse – Apt 3 à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant GLORIAN Léopol, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 300 € versés par la famille FICHAUX, domiciliée 4, Rue de Cheverny – Apt 11 à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant LHEUREUX Inès, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille DELABRE, domiciliée 57, Rue Louise Michel à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant MACHUROT Lyana, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille COLLE, domiciliée 2, Rue du Docteur Mellin – Apt 10 à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant MOREAU Lya, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille DETRAIT NONQUE, domiciliée 13, Rue de Versailles à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant NONQUE Augustin, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 200 € versés par la famille PETIT LEMOINE, domiciliée 11, Rue de l'Yser à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant PETIT Robin, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 250 € versés par la famille MIGNOT, domiciliée 8, Rue Fauvet Girel – Apt 401 à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant RAMART Gabin, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.
- 200 € versés par la famille HERMY, domiciliée 1, Rue Charles Doutriaux à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant SEWERYN Timothé, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes.

- 200 € versés par la famille VANDAELE, domiciliée 7, Rue Michelet – Cité d'Hervin à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant VANDAELE Ruben, suite au remboursement du PASS COLO versé par VACAF pour le séjour jeunes. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Monsieur Jean-Christophe CAMBIER ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

